

# Bon de commande de l'ICIS

(Veuillez remplir le formulaire en ligne, puis l'imprimer et l'envoyer.)

## Identification

<b>Nom :</b>	<b>Titre :</b>
<b>Adresse :</b>	<b>Organisme :</b>
<b>Ville :</b>	<b>Téléphone :</b>
<b>Province :</b>	<b>Télécopieur :</b>
<b>Code postal :</b>	<b>Courriel :</b>

## Mode de paiement

Chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Institut canadien d'information sur la santé au montant de \_\_\_\_\_ \$ (ci-joint).

Visa

MasterCard

American Express

**Numéro de carte :**

**Date d'expiration :**

**Nom du titulaire de la carte :**

**Signature :**

**Veillez envoyer le formulaire (et le chèque ou mandat-poste, s'il y a lieu) à :**

Institut canadien d'information sur la santé, Bureau des commandes

495, chemin Richmond, bureau 600, Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Tél. : 613-241-7860 Téléc. : 613-241-8120

Courriel : [commandes@icis.ca](mailto:commandes@icis.ca)

Le **prix A** s'applique aux établissements de santé canadiens, aux gouvernements, aux organismes de santé sans but lucratif, aux universités, aux professionnels de la santé et aux chercheurs du secteur public.

Le **prix B** s'applique aux exploitations commerciales privées (comme les fournisseurs et les vendeurs de logiciels, sans toutefois s'y limiter), les clients de l'extérieur du Canada et ceux qui ne se qualifient pas pour le prix A.

*Toutes les commandes doivent inclure un paiement (le cas échéant).*

Produit	Quantité	Prix	Total

	Sous-total	_____
Frais de port et de manutention applicables aux commandes de l'extérieur du Canada (montant minimum de 25 \$)		_____
	TPS ou TVH*	_____
Les résidents du Québec doivent ajouter la TVQ (9,975 %)		_____
Les résidents de la Colombie-Britannique doivent ajouter la TVP (7 %)		_____
	TOTAL	_____

N° de TPS/TVH : R137411641

N° de TVQ : 1209649345

N° de TVP de la C.-B. : PST-1013-3445

\* Toutes les commandes au Canada sont assujetties soit à une taxe sur les produits et services de 5 % ou à une taxe de vente harmonisée de 13 % en Ontario, de 13 % au Nouveau-Brunswick, de 15 % en Nouvelle-Écosse, de 14% à l'Île-du-Prince-Édouard, et de 13 % à Terre-Neuve-et-Labrador.